

Décret portant nomination et titularisation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
VU le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
VU le dossier de l'intéressé,

DECRETE :

Article premier.-Monsieur Seydina Mouhamadou FAYE, né le 18 décembre 1989 à Rufisque, professeur contractuel, titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement moyen (CAEM), session de 2015, est nommé et titularisé, ainsi qu'il suit, dans le corps des professeurs de l'enseignement moyen (PEM), hiérarchie A3, conformément aux dispositions du décret n°77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

Table with 2 columns: Grade et échelon, Date d'effet. Row 1: PEM. 2CL. 1EC, 01/10/2016

Article 2.- Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public et le Ministre de l'Education nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

28 septembre 2018

Fait à Dakar, le

Handwritten signature of Macky SALL

Macky SALL

Par le Président de la République
Le Premier Ministre

Handwritten signature of Mohammed Boun Abdallah DIONNE

Mohammed Boun Abdallah DIONNE